

<b>Zeitschrift:</b>	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
<b>Herausgeber:</b>	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
<b>Band:</b>	- (2012)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Quels outils pour gérer la crise? : Etat des lieux dans le canton de Vaud
<b>Autor:</b>	Métraux, Béatrice
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-957879">https://doi.org/10.5169/seals-957879</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Quels outils pour gérer la crise?

## – Etat des lieux dans le canton de Vaud

**BÉATRICE MÉTRAUX**

Conseillère d'Etat  
vaudoise en charge  
du Département de  
l'Intérieur.

Entretien réalisé par  
Magali Henry et Urs  
Zuppinger, rédaction  
de COLLAGE.

**Comment la pénurie de logements est-elle perçue dans le canton de Vaud, et quels outils sont-ils mis en place pour l'enrayer, tant au niveau de l'Etat que des communes? Le présent article et le suivant donnent la parole à des élus des deux échelons institutionnels. Dans les lignes qui suivent, la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux présente les mesures envisagées au niveau cantonal pour activer la construction de logements abordables.**

**COLLAGE (C):** La pénurie de logements fait beaucoup parler d'elle depuis plusieurs années. Quelle est votre appréciation de la situation actuelle?

**BÉATRICE MÉTRAUX (BM):** On estime que le marché est équilibré lorsque le taux de vacance de logement atteint 1.5%. Or celui-ci est bien plus bas, généralement en dessous de 0.5% dans les communes urbaines. Si ce taux est si faible, c'est que la croissance démographique crève le plafond. Le canton compte aujourd'hui 700'000 habitants. Entre 2000 et 2010, ce sont plus de 100'000 habitants qui s'y sont installés. Les prévisions estiment que la population du canton atteindra le million d'ici 2050, ce qui rend la situation encore plus préoccupante. On prend aujourd'hui la pleine mesure du terme «crise du logement».

**C:** Quels sont les objectifs en termes de construction de logements?

**BM:** Nous sommes actuellement en train d'identifier les actions possibles tant sur le plan quantitatif que qualitatif. En termes

quantitatifs, le canton vise un objectif de construction de 4000 à 5000 logements par année, alors qu'actuellement, on parvient à environ 3000 unités. L'aspect qualitatif est le plus important. L'offre

**[ILL.1]** Gains annuels en population et en logements dans le canton 1980–2009  
(Source: SCRIS)

actuelle n'est pas suffisamment adaptée aux réels besoins de la population. On produit ainsi de la PPE et des logements luxueux d'un côté, et des logements subventionnés de l'autre. Or, le constat est là: il n'y a pas assez de logements pour la classe moyenne, qui est importante dans le canton de Vaud. Il s'agit aujourd'hui de produire des logements adaptés à l'évolution de cette classe de population.

**C:** Comment gérer la croissance?

**BM:** Les projets d'agglomération constituent une première réponse. Le canton en compte cinq (Chablais Région, Rivelac, Agglo-Y, PALM, Grand Genève). Tous ces projets identifient des secteurs stratégiques pour le logement et les activités, tout en visant une densification. Ils devront permettre d'absorber à terme une bonne partie de la croissance démographique.

**C:** Quels changements peut-on observer au niveau institutionnel dans la prise en compte du logement?

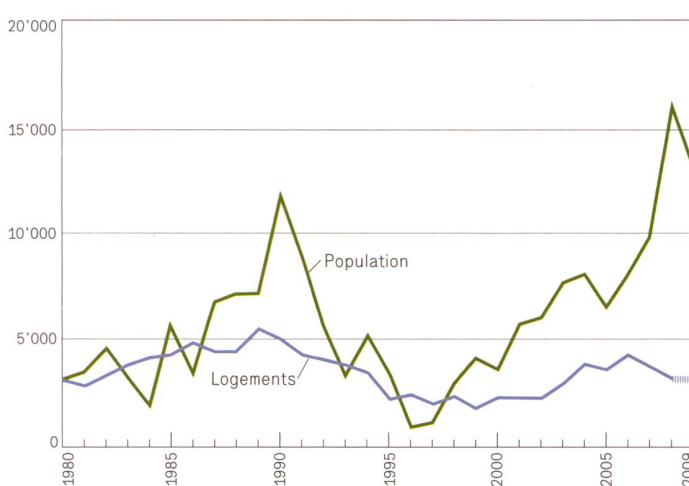
**BM:** Le canton dispose d'une «Unité Logement», composée d'une douzaine de personnes. Celle-ci était rattachée au Service de l'économie, du logement et du tourisme. Au moment de mon entrée en fonction au début 2012, j'ai demandé de regrouper l'aménagement du territoire, les communes et le logement. Cela fait un tout. Ainsi, l'équipe de l'Unité Logement se trouve maintenant au sein de mon département. Une synergie entre le logement et les communes est indispensable et nous réfléchissons à la mise en place d'une structure qui lierait ces deux éléments.

**C:** Pourquoi ne pas lier cette unité au service en charge de l'aménagement du territoire?

**BM:** Je souhaite passer directement par les communes pour mettre en œuvre la politique du logement, car elles restent maîtres de l'aménagement de leur territoire et sont les premières interlocutrices pour envisager ce qu'on pourrait appeler une «dé-thésaurisation». Il me semble plus cohérent de travailler avec les communes, avec lesquelles je suis en contact régulièrement.

**C:** Quels sont les outils proposés?

**BM:** Plusieurs mesures sont proposées dans le cadre de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Nous allons proposer aux communes un droit d'emption conventionnel, par contrat de droit administratif, qui sera activé lors du changement d'affectation d'un terrain. Cet outil reste très prudent par rapport à la première proposition qui avait été faite en 2011 par mon prédécesseur Jean-Claude Mermoud. La voie conventionnelle n'entraîne en effet aucune coercition. Un droit de préemption est également envisagé comme un des outils



possibles de la révision de la loi. Au moment où le terrain, ou le bien immobilier, serait mis en vente, la commune aurait un droit de préemption au prix du marché durant soixante jours. La commission parlementaire s'est réunie et a validé cette proposition soumise par un député de l'Alliance du centre. Il doit encore y avoir débat au Grand Conseil à ce sujet. Mais le sujet est très controversé.

**C:** Le droit d'expropriation pourrait-il être proposé, même si celui-ci resterait rarement utilisé, tel le pistolet du gendarme?  
**BM:** Le droit d'expropriation amènerait probablement d'après discussions et des blocages. Je préfère opter pour un outil plus souple utilisable, plutôt que de vouloir menacer avec un pistolet dont tout le monde sait qu'il n'y aura pas de balle dedans.

**C:** Quelles sont les autres propositions dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire?

**BM:** La révision propose un arsenal de dispositions incitatives à la création de logements adaptés aux attentes de la population. Nous souhaitons en particulier développer la notion de logement d'utilité publique, pour répondre aux besoins particuliers de la classe moyenne. Les communes pourraient proposer des bonus d'indice et définir des quotas de logement d'utilité publique dans leurs plans d'affectation. La réflexion n'est pas encore aboutie, nous sommes actuellement en train de travailler sur la définition de cette notion. Le logement d'utilité publique devrait être défini en fonction de l'objet et non pas en fonction du bénéficiaire puisqu'il ne s'agit pas ici de faire du logement subventionné. L'objet en question devrait être un appartement à loyer abordable, à un taux d'effort supportable pour le locataire.

**C:** Dans quelle mesure le canton peut-il aider les communes à construire du logement?

**BM:** Le canton n'est pas un bâtisseur mais un facilitateur. La Société vaudoise pour la construction de logement à loyer modéré (SVLM) tient ce rôle en achetant, légalisant et revendant des terrains à des coopératives d'habitation. Il s'agit aujourd'hui de redynamiser cette structure et d'élargir son champ d'activité à un rôle d'appui pour les communes. La nomination de trois nouveaux administrateurs lors de la dernière Assemblée générale constitue un premier renforcement.

**C:** Construire des logements aujourd'hui implique des procédures longues et souvent lourdes pour les communes. Des aides financières existent-elles?

**BM:** Le canton dispose d'un fonds de 50 millions de francs, prévu pour aider les communes à acquérir des terrains à des taux d'intérêt préférentiels. D'autre part, toute commune est encouragée à élaborer un programme «Objectif logement» qui consiste à faire le bilan de la situation dans la commune et à proposer des mesures adaptées pour équilibrer l'offre résidentielle aux besoins prévisibles de la population. Le canton y contribue financièrement par moitié. Morges, Prilly et Gland se sont d'ores et déjà lancées dans cette démarche.

**C:** Les communes sont-elles preneuses des mesures existantes et à créer?

**BM:** Les communes sont demandeuses quelle que soit leur taille. Lorsqu'elles ne se trouvent ni dans un projet d'agglomération ni dans un centre, il m'apparaît important de faire respecter le Plan directeur cantonal, qui privilégie la création de logements dans des lieux bien desservis.

**C:** Malgré cela, les citadins à la recherche d'un nouveau logement déménagent de plus en plus en périphérie, où les loyers ou le prix du terrain sont plus abordables, à défaut de trouver un logement correspondant à leur revenu dans les centres. Comment résoudre cette inadéquation entre les objectifs du Plan directeur cantonal et les réalités du marché?

**BM:** La concertation est nécessaire pour faire avancer les projets. La volonté d'associer développement économique et logement nous amène à travailler ensemble avec le Département de l'économie et tous les services cantonaux concernés. Le Plan directeur cantonal a été adopté à une large majorité par le Grand Conseil et il convient de tout faire pour assurer sa mise en œuvre.

**C:** Et si la crise se résolvait d'elle-même...

**BM:** Tout le monde s'accorde sur le fait qu'il n'est plus possible de ne rien faire dans la situation actuelle. Les outils légaux en la matière sont devenus obsolètes. Dans tous les cas, un important travail de dépoussiérage s'avère nécessaire.

---

#### RÉFÉRENCE

Brochure cantonale «Produire des logements, soutiens cantonaux aux actions communales en faveur de l'habitat» (2010)